



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E35721

VALABLE JUSQU'AU 04/10/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1986

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/10/2005  
2 800

Raison sociale : GARAT

756, CHEMIN HIRIGOINEA  
64250 SOURAIDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BAYONNE

Téléphone : 05 59 93 82 29

Fax : 05 59 93 93 79

Siret : 484 617 113 00010

Portable :

Code NACE : 4391A

Site Internet : www.peiogarat-charpente.fr/

Numéro caisse de congés payés : 00 55931

E-mail : peio.garat@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

SMABTP F10508D1244000 / 001 523242/1

GARAT MIKELA GÉRANT / LOPEZ PEYO GÉRANT / GARAT BIXENTE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F10508D1244000 / 001 523242/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Effectif moyen : 36

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	17/09/2020
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	17/09/2020
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	19/09/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.